
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-468)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* est modifié de la façon suivante :

« 10. L'heure de la séance arrivée, et aussitôt qu'il y a quorum, la présidence de la séance appelle les membres à l'ordre et leur demande de se lever.

Après le mot de la présidence de la séance, cette dernière invite les membres du conseil qui désirent s'exprimer à prendre la parole. **Le temps de parole dont dispose la présidence et les membres du conseil est de 5 minutes chacun.** »

« 13. Toute ou tout membre du conseil peut faire insérer à l'ordre du jour d'une séance ordinaire toute proposition relevant de la juridiction du conseil, pourvu que sa demande à cet effet soit transmise au secrétariat d'arrondissement au plus tard à 17 h le lundi de la semaine précédant la séance du conseil. La demande doit être faite en **indiquant par écrit le texte complet** de la question ou la proposition. La proposition est inscrite à l'ordre du jour à la catégorie « Motion des membres du conseil. »

« 14. Malgré l'article 13, **aucune affaire nouvelle ne peut être ajoutée à l'ordre du jour, à moins du consentement de la majorité des membres du conseil présents à la séance.** »

« 42. Une personne qui a obtenu la parole peut poser une seule question **précédée d'un court préambule. Une question peut être suivie d'une seule sous-question qui découle de la question principale.** »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* pour en faire partie intégrante;

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX SEPTEMBRE 2022.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du premier projet de règlement :
Adoption du règlement :

8 août 2022
8 août 2022
6 septembre 2022

Dossier 1223711038

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA22 16 00XX
DU 6 SEPTEMBRE 2022

PROJET